

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 28 Mars 2019**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars 2019 à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
DELAFOSSE	Anne-Marie	X		
POLLET	Florence	X		
BLEUZEN	Jean-Claude	X		
LECOMTE	Catherine	X		
MATTLE	Michel	X		
CONSEIL	Vincent	X		
GUEDIN	Nathalie		Excusée	<i>Isabelle BOUREL</i>
DUVAL	Jacques	X		
AGUADO	Anthony	X		
JOLY	Sylvie	X		
DUJARDIN	André	X		
BOUREL- CASAERT	Isabelle	X		
LAMOTTE	Sébastien	X		
PREVOST	Ginette		Excusée	
GENESTE	Didier	X		
BENARD	Daniel		abs	
PAMART	Ambroise		<i>Excusé</i>	<i>AM DELAFOSSE</i>
HUET	Vincent	X		

Secrétaire de séance : Michel MATTLE

A/ ADOPTION DU PV DU CM DU 17/01/2019

Le PV est adopté à l'unanimité.

B/ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1- Etat d'avancement du projet de reprise COCCI :

Peu de nouvelles de la part de Monsieur Sageot et Monsieur Malfilatre, le Cabinet Brunet a l'exclusivité de la vente de Cocci. Nous avons rencontré 2 personnes qui semblent très intéressées par l'acquisition de celui-ci. Monsieur Bleuzen propose que nous prenions contact avec le propriétaire directement.

2- Etat d'avancement des affaires PETIT et ASS QUARTIER DE LA TUILERIE devant TA :

Les dossiers sont suivis par l'Avocat représentant la commune dans les 2 affaires. Madame le Maire a diffusé les différents courriers reçus pour chaque dossier au fur et à mesure à l'ensemble des conseillers.

Messieurs HUET et GENESTE intègrent la séance à 19h15.

Monsieur AGUADO intègre la séance à 19h18.

3- Convention avec STGS pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches, poteaux et réserves d'incendie.

Il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec STGS afin que cette dernière entretienne et contrôle les bouches à incendie de la Commune. Le SDIS ne réalisant plus cette prestation, la gratuité de ce service n'est plus.

Madame Bourel demande lorsque des réparations de fuites d'eau sont réalisées par la société STGS, la chaussée doit-elle être remise en état par STGS, car cela n'est pas toujours le cas..

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4- Délibération pour s'opposer au transfert de la compétence eau potable.

Les syndicats d'eau seront transférés à l'avenir vers les Communautés de Communes, en 2026, les syndicats d'eau devront nécessairement être transférés. Si nous ne repoussons pas ce transfert, en 2022 celui-ci aura lieu. L'état des actifs seront transférés vers la CCICV, ainsi que les structures et les investissements...

Madame le Maire donne la parole au comptable de la Commune, qui insiste sur le fait que la proximité du service public est remise en cause.

Délibération pour s'opposer au transfert.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

5- Délibération pour s'opposer au du transfert de la compétence assainissement.

Il en va de même pour le transfert des équipements d'assainissement

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

6- Délibération acquisition terrain pour création sente entre rue aux Juifs et rue du 19 Mars 1962.

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise pour acquérir une partie du terrain pour y recréer une sente. Madame le Maire informe l'assemblée qu'une partie des élus a rencontré les propriétaires du terrain.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte auprès du notaire pour un prix d'achat de 51.00€ du mètre carré. Il est nécessaire d'acquérir une largeur d'au moins 1.50 m.

Madame Bourel demande le prix du mètre carré en terrain constructible et en terrain non constructible. Monsieur Bleuzen explique que cela varie selon l'emplacement du terrain.

Monsieur Duval explique que le terrain a été acquis par les propriétaires en tant que terrain constructible à viabiliser.

A l'unanimité, l'assemblée autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat d'une partie du terrain à 51.00€ le mètre carré.

Il revient à la charge de la mairie de payer également les frais de bornage et les frais de notaire.

Le bornage déterminera la surface exacte de cette bande de terrain.

7- Règlement intérieur restauration scolaire et ALSH.

Madame le Maire explique qu'il convient de voter le règlement intérieur. Une réserve est mise sur le prix des repas de cantine. En effet, certains parents souhaitent que le bio soit intégré dans les menus. Débat est fait autour de l'inclusion du bio dans les menus. Il est préférable d'être plutôt vigilant sur le circuit court que sur le bio.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Affaires financières

1- Délibération demande de subvention DSIL pour travaux réaménagement cimetière.

Une subvention de l'Agence de l'eau est accordée, une subvention DETR (dotation équipements des territoires locaux) est en cours d'instruction et la commune pourrait être éligible à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour les travaux du cimetière.

Madame le Maire fait part des bons retours sur les réalisations faites dans le cimetière.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

2- Vote des taux :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2019.

VU :

- Les simulations proposées par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques
- Les produits nécessaires à l'équilibre du budget,

TAXE D'HABITATION : 13.71%

TAXE SUR LE FONCIER BATI : 15.71%

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 35.42%

CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES : 16.37% (taux voté par la CCICV maintenant)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Charpentier, le comptable.

Il est fait état des recettes perçues par la commune. Il s'agit de la fiscalité, chaque année dont les bases sont réévaluées par l'Etat.

Le fond de péréquation n'est pas connu, compte tenu du changement réalisé avec la CCICV.

Les taux n'ont pas été augmentés depuis 3 mandats.

Madame le Maire explique que c'est lors de la CCID que la valeur locative est réévaluée.

Monsieur Bleuzen interroge le comptable sur la taxe d'habitation, qui lui explique que c'est une avance de trésorerie que l'Etat fait aux collectivités. C'est sur la base du produit attendu que le 1/12ème nous est versé.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Un comparatif nous a été envoyé. Madame le Maire fait part des taux de la Commune par rapport à la strate nationale.

TH et THLV : Commune 13.71% SN : 15.92%

TFB : Commune 15.71 % SN : 14.08%

TFNB : Commune 35.42% SN : 36.46%

CFE : Commune : 16.37% SN : 18.32% (maintenant votée par la CCICV)

3- Adoption du compte de gestion 2018 du receveur

Madame le Maire fait lecture du Compte de Gestion 2018.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Considérant :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par le trésorier,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont identiques.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4- Adoption du compte administratif 2018

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le Compte administratif de l'année 2018

Vu :

- Le CGCT et notamment ses articles L 612-12, L612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'instruction budgétaire M14,
- Les rapports du Maire et du Trésorier

.

		<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	Prévus :	1 356 711.97
	Réalisé :	517 378.11
Recettes	Prévus :	1 356 711.97
	Réalisé :	642 912.38
EXCEDENT:		125 534.27

		<u>FONCTIONNEMENT</u>
Dépenses	Prévus :	1 694 175.00
	Réalisé :	1 130 561.52 0.00
Recettes	Prévus :	1 694 175.00
	Réalisé :	1 321 268.69
EXCEDENT :		190 707.17

RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2018

Investissement : **125 534.27**

Fonctionnement : **190 707.17**

Le Maire s'étant retirée de la salle, le doyen de la séance procède au vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

5- Restes à réaliser

DEPENSES	374 480,00 €
RECETTES	30 000.00 €
DEFICIT DES RESTES A REALISER	344 480.00 €

6- Affectation du résultat 2018

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Un excédent d'investissement cumulé de : | 76 947.30 |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 344 480.00 |
| Soit un besoin de financement de : | 267 532.70 |
|
 | |
| - Versement à la section d'investissement : | 267 532.70 au compte 1068 |
| - Un excédent cumulé de fonctionnement : | 652 976.72 |
| Soit un excédent de fonctionnement à reporter de | 385 444.02 |

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2018

Excédent Investissement :
Excédent Fonctionnement :

76 947.30 au compte 001
385 444.02 au compte 002

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

7- Vote du BP 2019

Le Budget primitif 2019 qui est proposé intègre les éléments qui ont été débattus lors des commissions finances de décembre 2018 et mars 2019 ainsi que lors de la réunion maire/adjoints du 14 mars dernier. Compte tenu des travaux importants de sécurité devant intervenir rue des Ecoles et route de Roncherolles, le Budget ne pourra supporter les demandes de travaux du tennis (réfection du sol), de la pétanque (création d'un boulodrome couvert) ainsi que la mise en place de nouveaux jeux aux écoles (train et jeux anciens qui vont être appelés à être déposés suite à leur détérioration).

FONCTIONNEMENT

RECETTES

70	Produits des services, domaine et vente	171 200.00
73	Impôts et taxes	667 696.00
74	Dotations, subventions et participations	360 174.00
75	Autres produits de gestion courante	59 160.00
76	Produits financiers	4 000.00
77	Produits exceptionnels	100.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	385 444.00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 647 774.00

DEPENSES

011	Charges à caractères général	481 850.00
012	Charges de personnel	646 000.00
014	Atténuation de produits	64 284.00
65	Autres charges de gestion courante	98 779.00
66	Charges financières	36 360.00
67	Charges financières	1 400.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 338 673.00

023	Virement à la section d'investissement	294 101.00
042	Amortissements	15 000.00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 647 774.00

RECETTES INVESTISSEMENT

	RAR prévus au BP 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES 2019
SUBVENTIONS	30 000,00	77 689,00
SOUS TOTAL RECETTES	30 000,00	77 689,00
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		294 101,00
OPERATIONS D ORDRE		640 000,00
AMORTISSEMENTS		15 000,00
EXCEDENT REPORTE		76 947,30
FCTVA		33 000,00
TAXE D'AMENAGEMENT		20 000,00
1068 BESOIN DE FINANCEMENT		267 532,70
ECRITURE REGUL EMPRUNT 5144505		160,00
	30 000,00	1 424 430,00
		1 454 430.00

DEPENSES INVESTISSEMENT

OPERATION 1011 BATIMENTS		
Matériel informatique, tx écoles, CDC	26 600.00	8 150.00
OPERATION 1012 VOIES ET RESEAUX DIVERS		
Fonds concours voirie CCICV, poteaux incendie	78 900.00	10 900.00
OPERATION 1014 ACHATS DE MATERIEL		
Four écoles, extincteurs, matériel services techniques		22 500.00
OPERATION 1015 EGLISE CIMETIERE		40 000.00
OPERATION 1017 TERRAINS		
Achat terrain création sente (+ bornage + frais de notaire)		9 000.00
OPERATION 1019 TENNIS COUVERT		
Travaux de toiture-pose films		15 500.00
OPERATION 1021 EXTENTION MAIRIE		
Logiciel dématérialisation actes		1 000.00
OPERATION 1023 RESERVE INCENDIE	53 000.00	
OPERATION 1024 CABINET MEDICAL	2 800.00	
OPERATION 1025 MARE RUE DU TOUR DE PREAUX	600.00	4 000.00
OPERATION 1026 AMENAGT GOUBERT	8 000.00	14 500.00
OPERATION 1027 RUE DES ECOLES RTE DE RONCHEROLLES		
Travaux aménagement	3 580.00	200 000.00
Travaux effacement réseaux	183 000.00	
OPERATION 1028 SECURITE RTES GOURNAY/LA VIEUX RUE		
Chicanes écluses, chemin piéton, passage protégé	18 000.00	12 000.00
SOUS TOTAL	374 480.00	337 550.00
DEPENSES IMPREVUES		18 000.00
OPERATION D'ORDRE		640 000.00
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL		83 000.00
REVERST TROP PERCU TAXE AMENAGT		1 400.00
		742 400.00
TOTAUX	374 480.00	1 079 950.00
		1 454 430.00

Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

Questions diverses

- Information ISIDORE du 8 février dernier : rachat de la société par la société NEWREST.
- Courrier de l'Association Passion Sports Nature PREAUX.
- Courrier information démission Présidente Comité des Fêtes

La séance est levée à 20h58